

Are you ready for June 2009?

As of June 1, 2009, if you travel to the United States by **land** or **water**, you must present **one** of the following valid documents as part of the U.S. Western Hemisphere Travel Initiative (WHTI) requirements:

- a valid passport;
- a NEXUS card;
- a Free and Secure Trade (FAST) card; **or**
- an enhanced driver's licence/enhanced identification card (from a province or territory where available).

Only proof of Canadian citizenship, such as an original or photocopy of a birth certificate or citizenship card, is required for

- children aged 15 and under; and
- citizens aged 18 and under who are travelling with a school or other organized group, under adult supervision with parental/guardian consent.

Canadian citizens **flying** to, through or from the U.S. must still present a valid passport. This requirement applies to all travellers, regardless of age.

Get your documents now and be ready for the U.S. WHTI requirements on June 1, 2009.

For more information on U.S. entry requirements for Canadian citizens:
www.cbsa.gc.ca

09-033



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Êtes-vous prêts pour juin 2009?

À compter du 1^{er} juin 2009, tel qu'exigé dans le cadre de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) des États-Unis, vous devrez présenter l'un des documents valides suivants si vous vous rendez aux États-Unis par **voie terrestre** ou **maritime** :

- un passeport valide;
- une carte NEXUS;
- une carte Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES);
- un permis de conduire Plus ou une carte d'identité Plus (dans les provinces ou les territoires où ils sont offerts).

Seule une preuve de citoyenneté canadienne, comme l'original ou une photocopie du certificat de naissance ou d'une carte de citoyenneté canadienne, est requise pour :

- les enfants âgés de 15 ans ou moins;
- les citoyens âgés de 18 ans ou moins qui voyagent avec une école ou un autre groupe organisé, sous la supervision d'un adulte et avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur.

Les citoyens canadiens qui se rendent aux États-Unis, qui y transitent ou qui en sortent par **voie aérienne** doivent toujours présenter un passeport valide. Les exigences relatives aux voyages aériens s'appliquent à tous les citoyens canadiens, peu importe leur âge.

Obtenez vos documents maintenant, et soyez prêts pour la mise en vigueur de l'IVHO des États-Unis le 1^{er} juin 2009.

Pour plus d'informations sur les exigences pour entrer aux États-Unis visant les citoyens canadiens : www.asfc.gc.ca

09-033



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada